



L'Association « Les Amis de la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices », fondée en avril 2007, est une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Créée pour accompagner la création du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique à Alligny-en-Morvan, l'Association a assuré une

mission de collecte, de sensibilisation et de recherche citoyenne pour mieux comprendre et faire connaître l'histoire du « Morvan, terre nourricière ».

En 2021, elle prend comme nouvelle dénomination, « **Les Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique** ». Son objet est élargi à toute activité, recherche, manifestation et transmission permettant de développer et de faire connaître le musée du même nom et son lien à l'Histoire, dans le but de contribuer à l'intérêt général. L'Association des Amis du musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique œuvre aujourd'hui à la programmation culturelle est scientifique du musée, à l'animation du lieu et à la transmission de l'histoire singulière du Morvan.

Les missions de l'Association des Amis du Musée

- Soutenir la recherche et encourager le dialogue
- Collecter et préserver le patrimoine
- Diffuser et transmettre l'histoire du Morvan
- Agir localement et créer du lien avec le territoire

Les missions de l'Association se traduisent par :

- L'accompagnement des personnes à la recherche de leurs origines (recherche des dossiers d'abandons et de placements aux archives de Paris) ;
- L'analyse de registres au sein des archives locales et parisiennes (enfants abandonnés, nourrices) ;
- L'organisation d'événements culturels sur l'histoire, la famille, l'enfance, d'ateliers éducatifs et de conférences ;
- La conception d'expositions thématiques au musée et hors-les-murs ;
- La rédaction d'articles, et la participation à des colloques ;
- La réalisation de la vitrine du musée ;
- Des visites commentées du musée, et du village d'Alligny lors des Journées du Patrimoine.

En soutenant l'Association, vous :

- Bénéficiez d'un **tarif réduit pour visiter le musée** des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique,
- Recevez la **Lettre d'Information** annuelle et la **Chronique trimestrielle** de l'Association des Amis du Musée,
- Êtes invité à l'**Assemblée Générale** annuelle de l'Association des Amis du Musée et,
- Contribuez à la **préservation du patrimoine**, la transmission de l'histoire singulière du Morvan, à une **démarche patrimoniale et collective de mémoire** et de projection sur la **place de l'enfants dans la famille et la société d'aujourd'hui**.



BULLETIN D'ADHESION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

COURRIEL :@.....

ADHESION

1 PERSONNE – 12 EUROS

RENOUVELLEMENT ADHESION

COUPLE – 20 EUROS

PAR CHEQUE A L'ORDRE DE ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DES NOURRICES ET DES ENFANTS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

DATE :

SIGNATURE :

CONSENTEMENT

Soucieuse de contribuer à la protection de la planète et d'optimiser ses dépenses, l'Association des Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique fait le choix d'adresser sa Lettre d'Info en format digital.

En cochant cette case vous acceptez de recevoir par courriel les actualités de notre association, dont la Lettre d'Info.

En accord avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)*, vos données personnelles seront utilisées dans le cadre du fonctionnement de l'Association et ne seront en aucun cas divulguées ou transmises à des tiers. À tout moment, vous pouvez modifier votre choix en contactant l'Association.

Association des Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique

Mairie – 58230 – ALLIGNY-EN-MORVAN

asso-map@museedesnourrices.fr



Les Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique

* : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Ce nouveau règlement Européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.